



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 28 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 21/05/2021

**Présents** : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

**Absents** : BRUNET Pierre, FERRIE Nathalie.

**Pouvoirs** : BRUNET Pierre à BAQUIE Frédéric,  
FERRIE Nathalie à LEON Olivier.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Mr David Pégorarotto a été élu secrétaire de séance.

### **2021/25 Convention de mise à disposition d'un terrain pour le stockage des déchets verts.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit disposer d'un terrain pour le stockage des déchets verts et des broyats. Les terrains dont elle est propriétaire et qui pourraient assurer cette fonction sont situés loin du village, à Montbrun-Le-Vieux ou Chemin de Claverie, et sont proches d'habitations. Monsieur Patrick Mignonat dispose d'un terrain de stockage clôturé situé route d'Issus près du centre bourg sur le lot référence cadastrale E214.

A la demande la mairie, il a accepté de mettre à disposition à titre gratuit une partie de ce terrain pour le stockage des déchets verts et des broyats.

Il a été convenu de formaliser par une convention les modalités de cette mise à disposition. Cette convention est conclue pour une durée initiale de trois ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction. L'accès à cette zone sera ouvert, mais limité aux agents municipaux et aux élus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'objet et les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture 31/05/2021.  
Rendu exécutoire le 31/05/2021.  
Affiché le 31/05/2021.**

**Le Maire, Laurent BRAAK.**

